

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

E-903-5 BUDGET 2001-2002 ET PRO FORMA

Le Comité exécutif transmet au Conseil de l'Université la recommandation d'approuver le Budget de fonctionnement 2001-2002, selon le document A-16/903^e/319 déposé aux archives.

E-903-6 MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITÉ

Le Comité exécutif

1. adopte la catégorisation des frais exigibles des étudiants telle que proposée au document A-16/903^e/320 déposé aux archives ;
2. ajoute l'alinéa 6.6 au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants qui se lit comme suit et qui entrera en vigueur au trimestre d'automne 2001 :

« 6.6 Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre. »

E-903-7 CRÉATION DE LA CHAIRE EN NOTARIAT

Le Comité exécutif

1. approuve le protocole d'entente entre l'Université et la Chambre des notaires relatif à la Chaire du notariat ;
2. autorise le recteur, M. Robert Lacroix, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit protocole pour et au nom de l'Université ;
3. crée la Chaire du notariat à compter de la signature dudit protocole.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

E-903-9 OFFRE DE SERVICE POUR LE PROGRAMME DE CARTES CORPORATIVES

Le Comité exécutif accepte l'offre de service de la Banque Royale du Canada aux fins d'un programme de cartes corporatives.

E-903-10.1 NOMINATION D'UNE DOYENNE INTÉRIMAIRE À LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Le Comité exécutif désigne Mme Maryse Rinfret-Raynor, vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences, doyenne intérimaire à compter du 1^{er} juin 2001 et jusqu'à la nomination du doyen ou de la doyenne en titre.

E-903-10.2 NOMINATION D'UNE VICE-DOYENNE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Le Comité exécutif nomme la personne dont le nom suit conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite dans le document A-16/903^e/325.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

BLAIS, Mme Diane : vice-doyenne à compter du 8 février 2001 et pour un mandat conforme aux prescriptions des Statuts.
A-2264.2

E-903-10.3 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Comité exécutif transmet au Conseil de l'Université les recommandations relatives à la nomination de directeurs de département, selon le document A-16/903^e/326.1 déposé aux archives, et conformément aux conditions décrites dans les délibérations du sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-16/903^e/326.1.1 déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

E-903-10.4 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE INTÉRIMAIRE

Le Comité exécutif nomme la personne dont le nom suit conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite dans le document A-16/903^e/334.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Département de psychopédagogie et d'andragogie

COMEAU, Mme Michelle : directrice intérimaire à compter du 1^{er} juin 2001 et jusqu'à la nomination du directeur, mais pour un mandat ne dépassant pas six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2001.

E-903-10.5 NOMINATIONS ET RENOUELEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/903^e/327.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.

E-903-10.6 DÉMISSIONS

Le Comité exécutif

1. accepte la démission de la personne dont le nom paraît au document A-16/903^e/328.1 déposé aux archives ;
2. transmet au Conseil de l'Université les recommandations relatives à la démission des personnes dont les noms paraissent au document A-16/903^e/328.2 conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité – affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-16/903^e/328.2.1 déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

E-903-10.7 NOMINATION DE MEMBRES AU CONSEIL DE DIRECTION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS (CRT)

Le Comité exécutif

1. nomme, en vertu de l'article 5.1 e) des statuts du CRT, M. Patrice Marcotte, professeur titulaire au Département d'informatique et recherche opérationnelle, membre du Conseil de direction du Centre de recherche sur les transports pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2003;
2. nomme, en vertu de l'article 5.1 f) des statuts du CRT, membres du Conseil de direction du Centre de recherche sur les transports les personnes suivantes :
 - M. Georges Dionne, professeur titulaire au CRT, pour la période allant du 1^{er} juin 2000 au 15 novembre 2000;
 - Mme Rachida Dssouli, professeure titulaire au Département d'informatique et recherche opérationnelle, pour la période allant du 15 novembre 2000 au 31 mai 2003;
 - MM. Claude Comtois, professeur titulaire au Département de géographie, Michael Florian, professeur titulaire au CRT, et Jean-Marc Rousseau, professeur invité au CRT, pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2003.

E-903-10.8 NOMINATION D'UNE MEMBRE AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DU FONDS LES AMIS DE L'ART

Le Comité exécutif nomme Mme Francine Beaudry, pianiste et psychologue, membre du Comité d'attribution des bourses du Fonds Les Amis de l'Art pour un premier mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2005.

E-903-11.1 GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/903^e/331 déposé aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

E-903-11.2 PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/903^e/332 (332 à 332.14) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-903-11.3 ANNULLATION DE DESS

Le Comité exécutif annule les grades D.E.S.S. en développement du médicament, option chimie et fabrication et en environnement et prévention mentionnés aux documents A-16/903^e/333.1 et A-16/903^e/333.2 déposés aux archives et décerne les grades supérieurs mentionnés auxdits documents.

E-903-13.1 RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Attendu les conclusions de l'étude effectuée par la firme Morneau Sobeco visant à situer, en regard de quatre universités canadiennes comparables du Groupe des dix, la valeur globale de la rémunération de certaines fonctions repères, dont celle de recteur;

Attendu la recommandation principale de cette étude visant à porter pour l'année 2000-2001 le niveau de rémunération du recteur au moins au 25^e centile du marché retenu;

Considérant que la moyenne de la rémunération annuelle des recteurs du Groupe des dix grandes universités canadiennes se situe à 240 000 \$;

Considérant que la rémunération annuelle moyenne des présidents des grandes sociétés d'état québécoises se situe aux environs de 233 000 \$;

Attendu les principes mis de l'avant par le Rapport French en ce qui a trait à la rémunération des officiers généraux, notamment en regard de l'importance des attributions assumées;

le Comité exécutif

1. situe le niveau de rémunération annuelle du recteur, à partir de l'année 2000-2001, sur une échelle dont le plancher serait de 210 000 \$ et le plafond, de 240 000 \$;
2. porte la rémunération du recteur à 225 000 \$ pour l'année 2000-2001;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

3. convient de revoir, au plus tard dans trois ans, l'échelle de rémunération du recteur en fonction de l'évolution observée du niveau moyen de la rémunération des recteurs dans les universités canadiennes comparables;
4. établit le niveau de rémunération des diverses catégories d'officiers généraux en référence au niveau de rémunération du recteur et en fonction des repères suivants:
 - 100 = recteur
 - 80 = vice-recteur exécutif
 - 70 = vice-recteur
 - 63 = vice-recteur adjoint, directeur des finances
 - 60 = Secrétaire général.

E-903-13.2 RÉMUNÉRATION DES DOYENS, DES VICE-DOYENS ET DES SECRÉTAIRES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (FAS) ET DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Attendu l'importance de la taille de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine et considérant que ces facultés sont hors normes en regard de la classification actuelle des facultés aux fins de l'établissement des primes des officiers facultaires;

le Comité exécutif établit le niveau de rémunération des officiers de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine en référence au niveau de rémunération du recteur et en fonction des repères suivants:

- 100 = recteur
- 70 = doyen
- 63 = vice-doyen
- 55 = secrétaire de faculté.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 7

**Résolutions adoptées à la
903e séance tenue le 17 avril 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 mai 2001

E-903-13.3 RÉMUNÉRATION DES AUTRES OFFICIERS FACULTAIRES

Attendu la nécessité d'assurer un niveau de rémunération compétitif et incitatif pour le recrutement dans les fonctions d'officiers facultaires;

Attendu la classification actuelle des autres facultés et de l'ensemble des départements de l'Université aux fins de la détermination des primes des officiers facultaires;

le Comité exécutif porte le niveau de la prime de référence de 10% à 13% du dernier palier de l'échelle A des professeurs titulaires pour l'année 2000 2001 et convient que le niveau de la prime de référence fasse l'objet d'une révision dans 3 ans.

E-903-13.4 HARMONISATION DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS GÉNÉRAUX ET DES OFFICIERS FACULTAIRES

Attendu que la politique de rémunération des officiers généraux adoptée par le Conseil de l'Université à la suite du Rapport French prescrit la modalité de la rémunération directe;

Attendu que la pratique de la rémunération différée (lissage) continue de s'appliquer pour les officiers facultaires en vertu de la politique actuelle;

Attendu la nécessité d'harmoniser la politique de rémunération des officiers généraux et la politique de rémunération des officiers facultaires;

Le Comité exécutif

1. abolit la pratique de la rémunération différée pour les officiers facultaires, et ce à partir des prochaines nominations;
2. invite les officiers facultaires en poste à indiquer dans les meilleurs délais s'ils entendent demeurer sous le régime de la politique actuelle ou se prévaloir de la nouvelle politique.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance